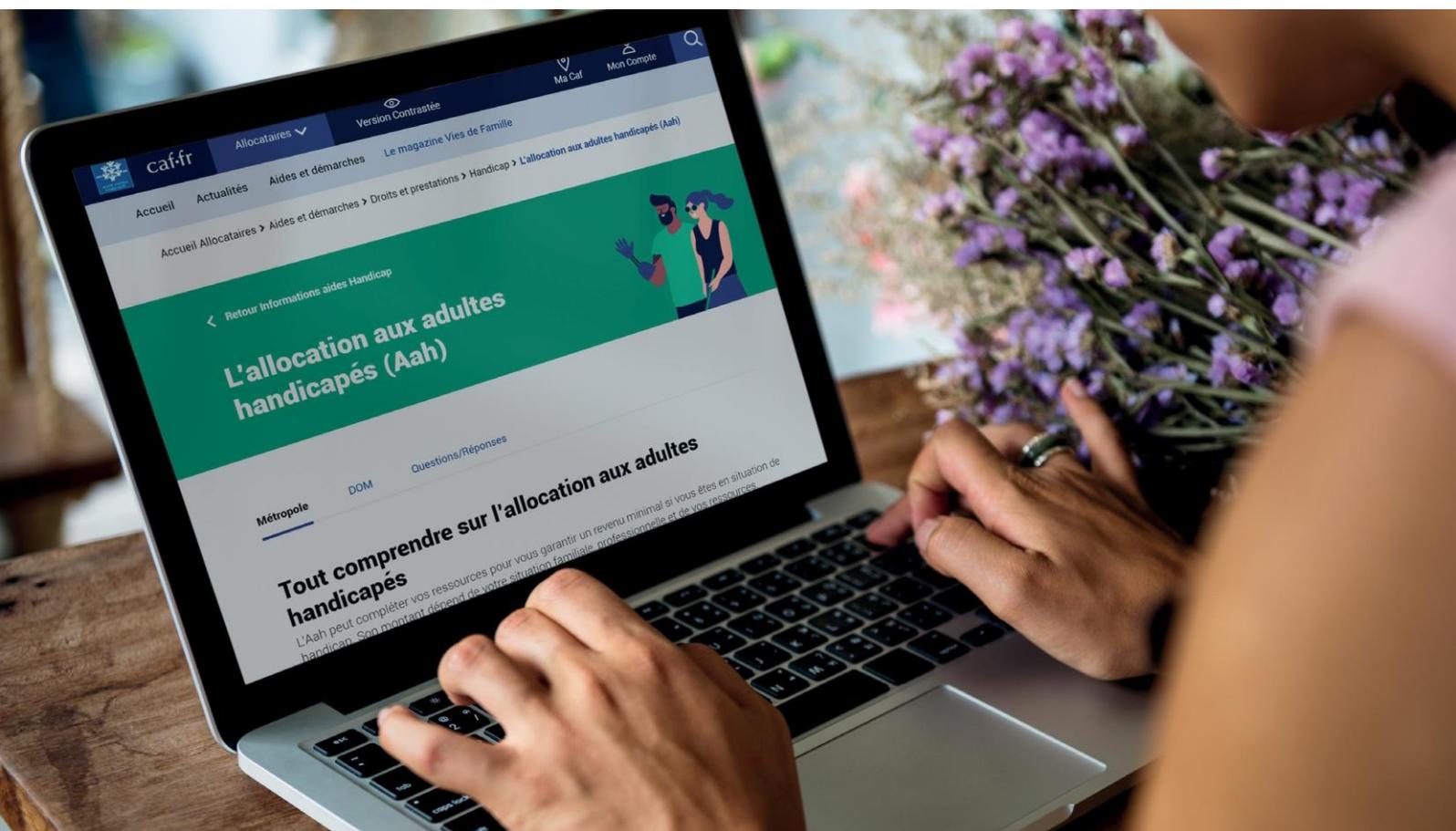


Comment faire votre déclaration trimestrielle de ressources Aah sur internet ?

L'Aah c'est l'Allocation aux adultes handicapés



Sommaire

Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Aah sur internet :.... 4

Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources Aah sur internet 5

Je me connecte à Mon Compte5

Je vérifie mon profil.....7

Je déclare mes ressources trimestrielles 10

Je saisis mes revenus 10

Je saisis mes déductions 14

Si je suis en couple..... 16

 Je choisis de ne pas déclarer les revenus de mon conjoint 17

 Je choisis de déclarer les revenus de mon conjoint 17

Je vérifie les informations 18

Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources 19

Ce que je dois savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources Aah sur Internet

- L'**Aah** c'est l'Allocation aux adultes handicapés.
- Une **déclaration trimestrielle** est une déclaration à faire tous les 3 mois.
Les **ressources** c'est l'argent que je gagne ou que je touche pour vivre par exemple un salaire ou une indemnité de chômage.
Les ressources s'appellent aussi **revenus**.
- Le **taux d'activité** est ma durée de travail par semaine.
Par exemple je peux travailler :
 - à temps complet,
c'est-à-dire 5 jours par semaine
 - à temps partiel.
Par exemple : je travaille 4 jours par semaine.
On dit que mon taux d'activité est de 80%.
Mon taux d'activité est écrit sur mon contrat de travail.
- Une **déduction à déclarer** est une somme d'argent que je paie.
Cette somme d'argent est **déduite** de mes revenus.
Par exemple : après mon divorce je dois payer une pension alimentaire pour mes enfants.

Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Aah sur internet :

- Je dois avoir un **numéro de téléphone portable** personnel.
- Je dois préparer mon **numéro de sécurité sociale** et mon mot de passe.

Mon numéro de sécurité sociale est écrit sur ma carte vitale.

Ce sont les 13 premiers chiffres sur ma carte vitale.

Mon mot de passe est le mot de passe que j'ai choisi quand j'ai créé mon compte sur le site caf.fr.

Mon mot de passe a :

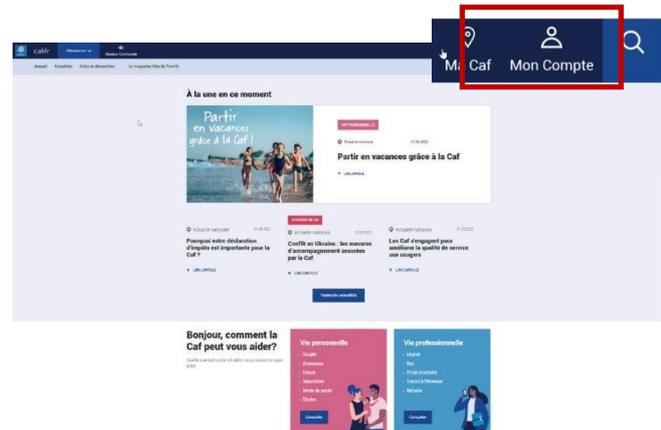
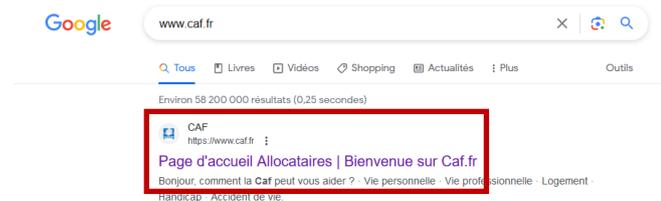
- au minimum 8 caractères
- des majuscules, des minuscules et des chiffres uniquement



Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources Aah sur internet

Je me connecte à Mon Compte

1. Je vais sur internet,
par exemple sur [Google.fr](https://www.google.fr).
2. Je saisis www.caf.fr
dans la barre de recherche.
J'appuie sur la touche **Entrée**.
3. Je sélectionne le site
de la **Caisse d'Allocations Familiales**
dans la liste.
4. Je clique sur le bouton **Mon Compte**.



5. Je saisis **mon numéro de sécurité sociale**.

6. Je saisis **mon mot de passe**.
Je fais attention aux majuscules et aux minuscules.

7. Je clique sur le bouton **Se connecter**.

8. La page d'accueil de Mon Compte s'affiche.
Une alerte s'affiche.
Je clique sur l'alerte.

The screenshot shows the login page for the Caf portal. At the top, it says 'BIENVENUE SUR LE PORTAL DES ALLOCATIONS FAMILIALES' and 'cafr'. The main heading is 'CONNEXION'. Below it, there are three input fields: 'Numéro de Sécurité sociale' (containing '1 23 45 67 891 011'), 'Mot de passe' (with masked characters), and 'Mot de passe oublié?'. A blue 'Se connecter' button is below these fields. To the right, there is a 'OU' separator and a 'S'identifier avec FranceConnect' button. At the bottom, there are links for 'Première connexion? Créer Mon Compte', 'Tuteur? Accéder à Mon Compte', and a footer with legal information.

The screenshot shows the user's 'Mon Compte' dashboard. The user is identified as 'Elise LAMBERT'. A red box highlights a 'MES ALERTES' section with a warning icon and the text: 'Allocation Adulte Handicapé : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite.' Below this, there is a 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS' section showing 'Mon dernier paiement' of 575,52 € on 05/05/2022, and 'Mon quotient familial' of 89 €. There are also links to download documents. The 'MES DEMARCHES' section includes icons for 'Suivre mes démarches', 'Déclarer un changement', and 'Simuler ou demander une prestation'. On the right, there is a 'MON PROFIL' section with personal details and a 'Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations' section with a 'Contacter ma Caf' button.

Je vérifie mon profil

1. Je clique sur le bouton **Commencer**.



2. Je vérifie les informations de mon profil.

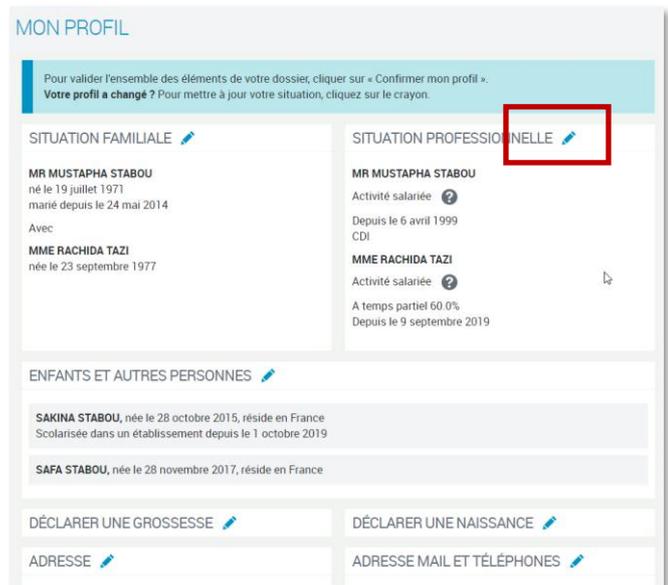
3. Si des informations ont changé je clique sur **le stylo** pour les modifier.

Par exemple :

si j'ai changé de taux d'activité

je clique sur le stylo

à côté de **Situation professionnelle**.



4. Un message m'explique la démarche.

Je clique sur **Commencer**.

5. Je peux déclarer :

- une nouvelle situation, par exemple si j'ai trouvé un travail.
- un changement dans ma situation, par exemple si je touche une pension d'invalidité en plus de mon salaire
- un nouveau taux d'activité



6. Je déclare **une nouvelle situation** :

- je dois cliquer sur le bouton qui correspond à ma situation.
Par exemple **Salarié(e)**
- je dois préciser si cette activité est à temps partiel.
Si je clique sur le bouton **Oui** je dois préciser le **taux d'activité**, par exemple 80%.
- je dois compléter la **date** de début d'activité.
- je dois compléter le **nom** de mon employeur.

Quand j'ai terminé je clique sur **Continuer**.

Préciser la situation

Salarié(e) Assistant(e) maternel(le) Gérant(e) salarié(e)

Travailleur(se) saisonnier(e) ? Intérimaire Intermittent(e) du spectacle

Vendeur(se) à domicile salarié(e) ? VRP ? Salarié(e) en ESAT ?

Compagnon EMMAUS Salarier(e) d'une org. internationale Président(e) d'une SAS ?

Assistant(e) familial(e)

Nous exerçons cette activité à temps partiel

Oui Non

Préciser le taux d'activité

Exemple : 50 % ?

Depuis le

jj/mm/aaaa

Nom de l'employeur

Pays de l'employeur

L'employeur cotise à

Urssaf MSA ? Régime étranger Autre régime

Quitter **Continuer**

7. Je déclare un **nouveau taux d'activité** :

- je dois préciser le taux d'activité, par exemple 80%.
- je dois préciser la date de changement de mon taux d'activité.

Quand j'ai terminé je clique sur **Continuer**.

SITUATION PROFESSIONNELLE

1 MON PROFIL 2 **SITUATION** 3 RÉCAPITULATIF 4 FIN

Situation professionnelle ou autre situation

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Votre dernière situation connue :

Activité Salariée à temps complet.
depuis le 01/04/2021

Je viens déclarer que

Je change de situation Je reste salarié(e) et j'ai en plus une autre situation **Je change de taux d'activité**

Préciser le nouveau taux d'activité

Exemple : 50 % ?

Depuis le

jj/mm/aaaa

Quitter **Continuer**

8. Toutes les informations sur ma situation s'affichent. On appelle cela un récapitulatif. Si les modifications sont correctes je clique sur le bouton **Confirmer mon profil.**

NOUVELLE SITUATION PROFESSIONNELLE OU AUTRE SITUATION 

Carine JORGE est salarié(e) à temps partiel.
Le taux d'activité est de 60 %
Date de début de l'activité : 01/01/2023
Nom de l'employeur : TEST
Pays de l'employeur : FRANCE
Code postal/Commune de l'employeur : 29200 BREST
L'employeur cotise à l'Urssaf.

[Confirmer mon profil](#)

Je déclare mes ressources trimestrielles

Les ressources trimestrielles
c'est l'argent que j'ai reçu pendant le trimestre,
c'est-à-dire pendant 3 mois

Je saisis mes revenus

1. La page **Déclarer mes ressources trimestrielles Aah** s'affiche.
Elle m'indique :
 - la durée de la démarche
 - quels documents je dois préparer pour la déclaration

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Cette demande vous prendra entre 5 et 10 minutes

Avant de commencer, vous avez besoin, pour octobre 2022, novembre 2022, et décembre 2022, des éléments suivants :

- montant des revenus (salaires, indemnités journalières, revenus ESAT, pensions...)
- montant des déductions à effectuer (frais de tutelle, pensions alimentaires versées...)

En fin de démarche, vous aurez :

- le récapitulatif des informations saisies

Continuer

2. Je clique sur le bouton **Continuer**

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Cette demande vous prendra entre 5 et 10 minutes

Avant de commencer, vous avez besoin, pour octobre 2022, novembre 2022, et décembre 2022, des éléments suivants :

- montant des revenus (salaires, indemnités journalières, revenus ESAT, pensions...)
- montant des déductions à effectuer (frais de tutelle, pensions alimentaires versées...)

En fin de démarche, vous aurez :

- le récapitulatif des informations saisies

Continuer

3. J'arrive sur la page de **sélection des revenus**.
Je regarde pour quels mois je dois déclarer mes revenus.
Par exemple :
janvier, février et mars 2023

TEST DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

GERARD MAJAX

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Revenus à déclarer

Sélectionner les revenus à déclarer pour les mois suivants

- Janvier 2023
- Février 2023
- Mars 2023

En l'absence de revenus à déclarer, cocher "Aucun revenu sur ces 3 mois"

4. Si je n'ai pas eu de revenus sur le trimestre je dois cocher la case **Aucun revenu sur ces 3 mois.** Je ne peux pas cocher d'autre case.

5. Je peux avoir plus d'informations sur certaines catégories de revenus. Je clique sur le bouton « ? ».

Revenus à déclarer

Sélectionner les revenus à déclarer pour les mois suivants :

- Janvier 2023
- Février 2023
- Mars 2023

En l'absence de revenus à déclarer, cocher "Aucun revenu sur ces 3 mois"

- Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) ?
- Rémunération totale versée par l'Esat
- Revenus non salariés des auto-entrepreneurs
- Revenus non salariés hors auto-entrepreneurs
- Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)
- Indemnités de chômage et de préretraite ?
- Pensions alimentaires reçues
- Retraites, pensions et rentes imposables ?
- Allocation veuvage
- Revenus fonciers ?
- Contrats d'épargne handicap
- Autres revenus ?
- Aucun revenu sur ces 3 mois

Précédent Quitter Continuer

6. Si j'ai eu des revenus sur le trimestre je dois cocher toutes les cases qui correspondent à mes revenus. Par exemple : j'ai un salaire et une pension d'invalidité. Je dois cocher les cases **Revenus salariés** et **Retraites, pensions et rentes imposables**

Revenus à déclarer

Sélectionner les revenus à déclarer pour les mois suivants :

- Janvier 2023
- Février 2023
- Mars 2023

En l'absence de revenus à déclarer, cocher "Aucun revenu sur ces 3 mois"

- Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) ?
- Rémunération totale versée par l'Esat
- Revenus non salariés des auto-entrepreneurs
- Revenus non salariés hors auto-entrepreneurs
- Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)
- Indemnités de chômage et de préretraite ?
- Pensions alimentaires reçues
- Retraites, pensions et rentes imposables ?
- Allocation veuvage
- Revenus fonciers ?
- Contrats d'épargne handicap
- Autres revenus ?
- Aucun revenu sur ces 3 mois

Précédent Quitter Continuer

7. Je clique sur le bouton **Continuer** quand j'ai terminé. Si je veux revenir en arrière je peux cliquer sur le bouton **Précédent.** Si je veux quitter la déclaration de ressources je peux cliquer sur le bouton **Quitter.**

8. Attention :

si je n'ai pas coché de case
un message d'erreur s'affiche

9. La page de **saisie des revenus** s'affiche.

10. Je dois saisir le **montant net** **imposable.**

Le montant est écrit en bas
de ma fiche de paie.

Je dois saisir un montant en euros
pour chaque catégories de revenus
que j'ai cochées.

Je ne saisis pas les centimes.

Par exemple si j'ai eu 1600,53 €
je saisis 1600 €.

11. Si je n'ai pas eu de revenu dans une catégorie

- je laisse le montant vide
- je saisis 0

Par exemple :

Je n'ai pas eu de salaire en mars,
je laisse le montant vide.

Revenus à déclarer

Sélectionner les revenus à déclarer pour les mois suivants :

- Janvier 2023
- Février 2023
- Mars 2023

En l'absence de revenus à déclarer, cocher "Aucun revenu sur ces 3 mois"

Vous devez sélectionner au moins une catégorie de revenus. Si vous n'avez pas de revenus à déclarer sur le trimestre, cocher la case "Aucun revenu sur ces 3 mois".

Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) ?

Rémunération totale versée par l'Esat

Revenus non salariés des auto-entrepreneurs

Revenus non salariés hors auto-entrepreneurs

Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)

Indemnités de chômage et de préretraite ?

Pensions alimentaires reçues

C601	Contrib. adossionnelle taxe apprent.	1192.04			0.180	-2.15
C610	Formation pro. + 20 salariés	1192.04			1.600	-19.07
C620	Participation construction + 20 sal	1192.04			0.450	-5.36
C700	Versement transport, Paris	1192.04			2.500	-29.80
C710	Mutuelle	2882.00	0.990		1.880	-50.42
	TOYAL RETENUES				940.99	-538.91
	NET IMPOSABLE				163.33	
	NET A PAYER				1069.37	
IJSSP		163.33				

Net Imposable 940.99 Net A Payer 1069.37

Montant Hors expositions 0.00

	Congés Payés		Repos Compensateur
	N-1	N	
DJ	30.00	15.00	0.00
Pris	0.00	0.00	0.00
Reste	30.00	15.00	0.00

CUMULS					
Salaire brut	Retenues Salariales	Net imposable	Heures travaillées	Montant Hors exo.	Retenues patronales
13193.40	3158.25	10035.15	1170.19	26.37	5417.81

Revenus à déclarer

Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)

Montant janvier 2023 1600 €

Montant février 2023 1600 €

Montant mars 2023 €

Retraites, pensions et rentes imposables

Montant janvier 2023 250 €

Montant février 2023 250 €

Montant mars 2023 250 €

Vous percevez toujours ce revenu actuellement

12. Je dois dire
si je reçois toujours ce revenu.
Je clique sur le bouton **Oui**
ou sur le bouton **Non**

13. Quand j'ai terminé je clique
sur le bouton **Continuer**.

Revenus à déclarer

Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)

Montant janvier 2023	1600	€
Montant février 2023	1600	€
Montant mars 2023		€

Retraites, pensions et rentes imposables

Montant janvier 2023	250	€
Montant février 2023	250	€
Montant mars 2023	250	€

Vous percevez toujours ce revenu actuellement

Je saisis mes déductions

1. J'arrive sur la page de **sélection des déductions**.
2. Si je n'ai pas eu de déductions sur le trimestre je dois cocher la case **Aucune déduction sur ces 3 mois**. Je ne peux pas cocher d'autre case.
3. Je peux avoir plus d'informations sur certaines catégories de déductions. Je clique sur le bouton « ? »

TEST DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

GERARD MAJAX

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Déductions à déclarer

Sélectionner les déductions à déclarer pour les mois suivants :

- Janvier 2023
- Février 2023
- Mars 2023

En l'absence de déductions à déclarer, cocher "Aucune déduction sur ces 3 mois"

Pensions alimentaires versées et dont le montant a été fixé par jugement avant 2006

Autres pensions alimentaires versées

Frais de tutelle

Cotisations volontaires de Sécurité sociale ?

Aucune déduction sur ces 3 mois

Précédent Quitter Continuer

4. Si j'ai eu des déductions sur le trimestre je dois cocher toutes les cases correspondantes.
5. Je clique sur le bouton **Continuer**. Si je veux revenir en arrière je peux cliquer sur le bouton **Précédent**.

TEST DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

GERARD MAJAX

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Déductions à déclarer

Sélectionner les déductions à déclarer pour les mois suivants :

- Janvier 2023
- Février 2023
- Mars 2023

En l'absence de déductions à déclarer, cocher "Aucune déduction sur ces 3 mois"

Pensions alimentaires versées et dont le montant a été fixé par jugement avant 2006

Autres pensions alimentaires versées

Frais de tutelle

Cotisations volontaires de Sécurité sociale ?

Aucune déduction sur ces 3 mois

Précédent Quitter Continuer

Si je veux quitter la déclaration de ressources je peux cliquer sur le bouton **Quitter**.

6. J'arrive à la page de **saisie des déductions**.
La page montre toutes les catégories de déductions que j'ai cochées.

7. Je dois saisir un montant en euros.
Je ne saisis pas les centimes.

8. Quand j'ai terminé je clique sur le bouton **Continuer**.

9. Si j'ai coché plus de 6 cases en tout je ne peux pas remplir ma déclaration en ligne.
Je dois demander le formulaire papier à la Caf.

Déductions à déclarer

Déductions salariales et sociales (montants déclarés au titre de l'impôt sur le revenu - jugement avant 2006)

Montant Janvier 2023 0 €

Montant Février 2023 0 €

Montant Mars 2023 0 €

Frais de tutelle

Montant Janvier 2023 0 €

Montant Février 2023 0 €

Montant Mars 2023 0 €

Cotisations volontaires de Sécurité sociale ⓘ

Montant Janvier 2023 0 €

Montant Février 2023 0 €

Montant Mars 2023 0 €

Précédent Quitter Continuer

Votre déclaration comporte un nombre important de nature de ressources différentes. Elle n'est donc pas réalisable en ligne. Nous vous invitons à contacter votre Caf qui vous transmettra le formulaire papier à compléter.

Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie).

Si je suis en couple

La page de **sélection des revenus** de mon conjoint ou ma conjointe s'affiche.

Si je suis en couple avec une personne qui n'a pas l'AAH, j'ai le choix de déclarer ses revenus ou pas.

Cela s'appelle :

la **déconjugalisation** des revenus.

Si je choisis de ne pas déclarer les revenus de mon conjoint mon allocation est calculée seulement sur mes revenus.

Si je choisis de déclarer les revenus de mon conjoint, la Caf fait 2 calculs de mon AAH :

- un calcul avec mes ressources et les ressources de mon conjoint
- un calcul avec uniquement mes ressources

La Caf me verse l'allocation la meilleure pour moi.

Je choisis de ne pas déclarer les revenus de mon conjoint

Je coche la case :

Je ne déclare pas les revenus de...

puis je clique sur le bouton **Continuer**.

Un message d'alerte

Non-déclaration des ressources s'affiche.

Je peux cliquer sur le bouton **Modifier**

pour modifier mon choix

ou cliquer sur le bouton **Continuer**.

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

NATHALIE PALLIER GUEZENNEC

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Revenus à déclarer

Sélectionner les revenus perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France, à déclarer pour les mois suivants :

- octobre 2023
- novembre 2023
- décembre 2023

En l'absence de revenus à déclarer, cocher "Aucun revenu sur ces 3 mois"

- Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) ?
- Rémunération totale versée par l'Etat
- Revenus non salariés des auto-entrepreneurs
- Revenus non salariés hors auto-entrepreneurs
- Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)
- Indemnités de chômage et de préretraite ?
- Pensions alimentaires reçues
- Retraites, pensions et rentes imposables ?
- Allocation veuvage
- Revenus fonciers ?
- Contrats d'épargne handicap
- Autres revenus ?
- Aucun revenu sur ces 3 mois
- Je ne déclare pas les ressources de NATHALIE PALLIER GUEZENNEC

Précédent Suivant

Continuer

Non-déclaration des ressources

La déclaration des ressources de NATHALIE PALLIER GUEZENNEC peut, dans certaines situations, permettre une étude de l'ensemble des droits de votre foyer. Cliquez sur "Modifier" pour ajouter les ressources de NATHALIE PALLIER GUEZENNEC.

Modifier

Continuer

Je choisis de déclarer les revenus de mon conjoint

Je dois compléter les **étapes 3 à 13**

pour les revenus de mon conjoint.

Ensuite la page de sélection

des **déductions** de mon conjoint s'affiche.

Je dois compléter les **étapes 2 à 8**

de la page 15 « Je saisis mes déduction »

pour les déductions de mon conjoint.

Je vérifie les informations

1. La page récapitulative s'affiche.
2. Si je veux modifier des informations je clique sur le stylo.
3. Quand j'ai terminé je clique sur le bouton **Valider**.

MUSTAPHA STABOU

REVENUS DÉCLARÉS ✎

Revenus salariés (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) :

janvier 2023 : 1 200 euros
novembre 2022 : 0 euro
décembre 2022 : Aucun revenu

Retraites, pensions et rentes imposables :

janvier 2023 : 100 euros
novembre 2022 : 100 euros
décembre 2022 : Aucun revenu
Vous ne percevez plus ce revenu.

Revenus non salariés hors auto-entrepreneurs
MUSTAPHA STABOU a été travailleur indépendant en :

- janvier 2023
- novembre 2022

DÉDUCTIONS DÉCLARÉES ✎

Aucune déduction déclarée pour janvier 2023, novembre 2022, et décembre 2022.

RACHIDA TAZI

REVENUS DÉCLARÉS ✎

Aucun revenu déclaré pour janvier 2023, novembre 2022, et décembre 2022.

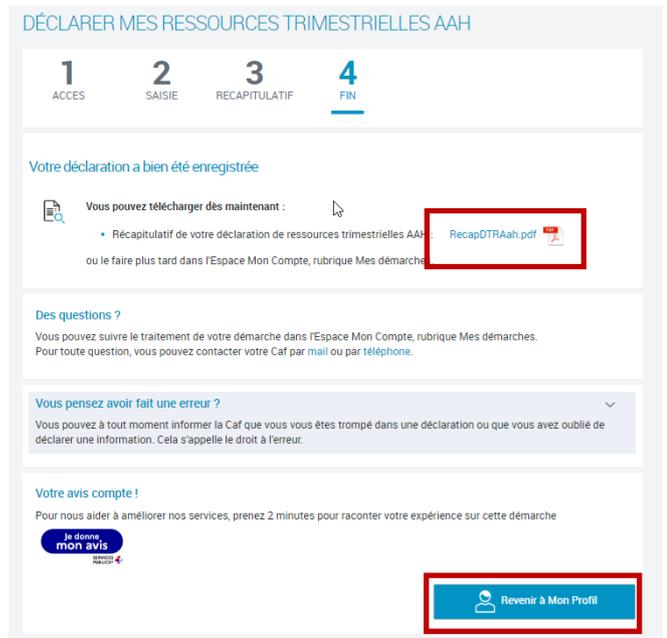
DÉDUCTIONS DÉCLARÉES ✎

Frais de tutelle :
janvier 2023 : 100 euros
novembre 2022 : 100 euros
décembre 2022 : Aucune déduction

Quitter **Valider**

Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources

1. J'arrive à la dernière étape de la déclaration.
2. Je peux télécharger ma déclaration.
Je clique sur le lien **recapDTRAAH.pdf**.
3. Je peux quitter la déclaration de ressources.
Je clique sur le bouton **Revenir à mon profil**.



DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES AAH

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Récapitulatif de votre déclaration de ressources trimestrielles AAH : [RecapDTRAah.pdf](#)

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches

Des questions ?

Vous pouvez suivre le traitement de votre démarche dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches. Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par [mail](#) ou par [téléphone](#).

Vous pensez avoir fait une erreur ?

Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

[Je donne mon avis](#)

[Revenir à Mon Profil](#)



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Nous remercions vivement Tess et Anthony pour le collectif CAP'acité (site capacite.net) pour la relecture et la validation du document.